



UNION DEPARTEMENTALE
FORCE OUVRIERE DE L'ESSONNE

12 Place des Terrasses de L'Agora - 91034 EVRY CEDEX
☎ 01.60.78.15.57 ☎ 01.60.77.96.94 E-Mail : forceouvriere91@free.fr
Imprimeur : UD FO 91 - 12 Place des Terrasses de L'Agora 91034 EVRY CEDEX
Directeur de la Publication : Jean-Noël LAHOZ - Bulletin bimestriel
CPPAP N° 0612507348

LE SYNDICALISTE FO 91



N° 122

EDITORIAL

Janvier 2009

SOMMAIRE

Édito	Page 1
Ne pas signer la GPEC	Page 2
Grève interprofessionnelle du 29 janvier	Pages 3 - 4
ARS danger-retrait du projet Bachelot	Page 5
Résultats des élections	Page 6
Création de syndicats	Page 6

PAS QUESTION D'ABANDONNER!

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables, les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, en sont les premières victimes. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité.

Surmonter cette crise implique des mesures urgentes d'une autre nature que celles prises par l'Etat et les entreprises pour être au service de l'emploi et des rémunérations.

En France comme dans de nombreux pays, les salariés sont les principales victimes de la crise économique et financière qui sévit aujourd'hui. Au nom de la crise, on voudrait nous

faire croire que les licenciements et le gel des salaires sont inéluctables. Il faudrait que l'on soit tous solidaires avec nos employeurs et les banques pour assurer les dividendes des actionnaires.

Les services publics sont sommés de retourner à l'équilibre budgétaire, contraints à se restructurer et les plans de licenciements arrivent à grands pas alors que 360 millions d'euros ont été accordés aux banques et aux spéculateurs pour éponger les effets de la crise.

Pas question ! Nous ne sommes pas une variable d'ajustement. Les richesses produites, grâce à notre travail, doivent faire l'objet d'une répartition qui doit nous permettre de répondre à nos besoins.

Or, les travailleurs subissent depuis de nombreuses années les politiques libérales de baisse du coût du travail (blocage des salaires, flexibilité de l'emploi, affaiblissement des systèmes de protection sociale – retraite, santé, chômage, privatisation des services publics) à l'origine de la réorientation des richesses vers la spéculation au détriment de la part salariale et de la solidarité.

L'action du 29 janvier 2009 à laquelle Force Ouvrière avait appelée il y a plusieurs mois, s'inscrit dans une longue mobilisation syndicale, sur la question des salaires et des retraites, des suppressions de postes, des licenciements. Les actions se multiplient dans presque tous les secteurs professionnels : salariés de l'industrie, postiers, enseignants, personnels hospitaliers... manifestent leur désaveu et leur opposition aux projets du gouvernement tout comme ils revendiquent pour l'augmentation des salaires.

Pour Force Ouvrière, lutter contre la régression sociale et agir pour le progrès social sont essentiels pour la défense et la préservation de la démocratie, des droits de l'Homme et des travailleurs.

La volonté exprimée dans nos instances est une volonté de lutte et de combat et non la résignation et la capitulation devant le patronat au sens large du terme. **Force Ouvrière** refuse que les salariés soient doublement, voire encore plus les victimes de la crise. **Quand l'heure est à la crise, la réponse et l'expression des travailleurs doivent être à la hauteur des attaques qui leurs sont portées.**

L'heure de la mobilisation et de la grève interprofessionnelle est venue

« LE 29 JANVIER IL FAUT BLOQUER LE PAYS »

pour que tous les salariés puissent faire entendre leurs revendications

Malgré cette période de crise, meilleurs vœux pour 2009, à vous, à vos familles et à Force Ouvrière.

Le Secrétaire Général UD FO 91
Jean-Noël LAHOZ

8 raisons de ne pas signer la GPEC* !

(*)Gestion prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences)

Une négociation nationale interprofessionnelle sur la GPEC s'est ouverte en juillet dernier suite à l'accord du 11 janvier 2008 dit de « modernisation du marché du travail ». La loi dite de « cohésion sociale » de janvier 2005 avait auparavant rendu la négociation de la GPEC obligatoire dans les entreprises et les groupes de 300 salariés et plus.

Il y a presque 20 ans déjà FO avait démonté toute la mécanique néfaste de la GPEC. Le discours pro GPEC n'a pas changé depuis : on modernise, on dialogue, on est partenaire, on « employabilise », on positive, on améliore la performance, on dynamise ...

On dynamise ? Ou on dynamite les droits individuels et collectifs des salariés ? Pour l'Union Nationale des Syndicats FO du Nucléaire, on les dynamite !

Voici donc quelques bonnes raisons pour FO de ne pas signer un accord GPEC !

1^{ère} raison : la GPEC a pour objectif la meilleure utilisation des « ressources humaines » c'est-à-dire la meilleure exploitation de la force de travail. En fonction de sa stratégie, une entreprise « compétitive » et « rentable » veut maintenir l'équilibre entre besoins et ressources : matières premières, trésorerie, main d'œuvre etc.

La GPEC sert à évaluer en permanence le stock de main d'œuvre et à l'adapter au besoin de l'entreprise, tant en quantité qu'en qualité. La GPEC prévoit les emplois à supprimer, à créer, ou à adapter, afin d'éviter les « secousses » dans l'approvisionnement de main d'œuvre.

2^{ème} raison : le but des accords GPEC est d'associer les syndicats à la mise en œuvre de la politique de l'entreprise en matière d'emploi, ceci afin d'éviter aussi les secousses sociales qui ne manqueraient pas d'arriver. D'où l'idée « participative ». Dans les « accords de GPEC », on trouve toujours des diagnostics soi-disant partagés sur la situation économique de l'entreprise.

La démarche est habile et trompeuse : on fait croire aux syndicats qu'on va mieux gérer l'emploi avec eux, alors qu'en réalité on les musèle pour pouvoir casser les emplois ! De fait, dans les accords, c'est toujours la stratégie de l'entreprise qui est prioritaire sur toute autre considération.

2^{ème} raison bis : la GPEC ne reconnaît donc pas les rôles et places respectives de l'employeur et du syndicat. Or les intérêts des salariés et ceux de l'employeur ou de l'entreprise ne sont pas les mêmes et souvent opposés. « On ne peut être à la fois gouvernant et gouverné » répétait André Bergeron lorsqu'il était secrétaire général de Force Ouvrière (de 1963 à 1989).

4^{ème} raison : la GPEC c'est l'individualisation de la relation de travail. Chaque salarié devient lui-même responsable de son « employabilité ». Dans le jargon GPEC, on parle de « parcours professionnel » : on fixe des objectifs individuels évalués par la hiérarchie au cours d'un « entretien annuel professionnel ». Le « professionnel » permet surtout d'interdire au salarié d'être assisté par un militant syndical. Avec ce système, le caractère collectif du contrat de travail est brisé, le salarié se retrouve seul face à l'employeur, et dès lors le syndicat n'a plus d'utilité.

5^{ème} raison : la GPEC remplace les qualifications négociées dans les conventions collectives et assises sur les diplômes nationaux par des « référentiels des métiers » basés sur des « compétences » inventées par le patron et évaluées par la hiérarchie selon des critères fixés par l'entreprise. Bref, la GPEC sape les fondements des conventions collectives.

6^{ème} raison : les accords GPEC prévoient un court-circuitage du Comité d'Entreprise. Les accords GPEC prévoient toujours une « commission de suivi » à laquelle sont données toutes les informations sur l'emploi, la situation économique et la stratégie de l'entreprise, en imposant la confidentialité. Ainsi le CE, la commission économique et la commission emploi-formation sont court-circuitées, et les infos recueillies ne peuvent pas être transmises à l'expert du CE !

7^{ème} raison : certains syndicats adorent la GPEC, parce qu'ils préfèrent le « dialogue social » à la négociation, et qu'ils sont pour l'association du syndicat à la gestion de l'entreprise sous forme de « contre pouvoir ». Force Ouvrière y a toujours opposé sa conception du « contre poids », en toute indépendance.

8^{ème} raison : le « dialogue social », la GPEC, le « management participatif », c'est à l'origine une doctrine sociale fasciste (exemple : charte du Travail de Pétain), qui refuse que les salariés définissent et exposent librement leurs revendications, considérant que l'entreprise est un « bien commun » qu'il faut gérer au mieux de l'intérêt général. Bien entendu, si le « dialogue social » c'était que le patron ouvre les négociations et satisfasse les revendications, nous serions d'accord. Mais c'est exactement le contraire : l'expérience montre que l'ouverture du « dialogue social » signifie la fermeture de la porte aux revendications.

En résumé, la signature d'accords sur la GPEC contribue à l'intégration de l'organisation syndicale, ruine son utilité, anéantit son indépendance, contourne les accords collectifs, et isole le salarié.

La conclusion s'impose : Force Ouvrière, syndicat libre et indépendant, n'a aucun intérêt à entrer dans ce type de démarche, encore moins à la promouvoir.

GPEC, dialogue social, etc. nous disons : attention, danger grave et imminent pour le syndicalisme indépendant et les salariés !

JEUDI 29 JANVIER 2009
GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE
PUBLIC/PRIVÉ
MANIFESTATION RÉGIONALE
Rendez-vous à 14h Place de la BASTILLE

Départ des cars à 12h d'Evry et d'Etampes, puis arrêt à Arpajon et Massy

FO refuse que les salariés paient la facture

La crise actuelle n'est pas seulement une crise financière, c'est une crise du système capitaliste.

Pour FO, il est donc indispensable de s'attaquer à la racine du problème, tant au niveau national qu'europpéen et international.

L'origine c'est une répartition toujours plus inégalitaire des richesses produites, en France comme ailleurs.

Ces richesses vont de plus en plus aux actionnaires au détriment des salariés et de l'investissement. Par exemple, quand ils exigent 15 à 20% de rendement sur les sommes placées, c'est tout simplement inacceptable et intolérable et cela ne peut se faire qu'en faisant une pression à la baisse sur les salaires, les conditions de travail et l'emploi.

L'UD Force Ouvrière 91 appelle tous les salariés du public et du privé, les chômeurs et les retraités à faire grève et à manifester le 29 janvier 2009.

Ensemble, salariés du secteur privé, agents de la fonction publique et du secteur public... pour l'augmentation des salaires, la défense de l'emploi et du service public, il faut agir pour :

- * des augmentations de salaire dans le privé comme dans le public et une augmentation des retraites, pensions, allocations et minima sociaux;
- * la mise en place d'une vraie prime transport obligatoire, y compris pour les salariés utilisant leur véhicule;
- * la restitution de toutes les exonérations de cotisations patronales (32 milliards d'euros par an) à la sécurité sociale;
- * remettre en place des mesures de préretraite;
- * l'arrêt des suppressions d'emplois;
- * donner aux jeunes un vrai travail, un vrai contrat, un vrai salaire;
- * rétablir la libre désignation des délégués syndicaux et la liberté de négociation;
- * l'abrogation de la loi TEPA instaurant le paquet fiscal, qui a favorisé les plus riches et privé l'État des recettes correspondantes;
- * le respect du repos dominical et le retrait du projet de loi Mallié ;
- * garantir le service public républicain – ce qui nécessite l'abandon de la RGPP – et une vraie protection sociale collective (retour à la sécurité sociale de 1945), qui jouent un rôle essentiel en matière de solidarité et d'égalité de droit.

NOTRE MOBILISATION DOIT ETRE MASSIVE ET A LA HAUTEUR DE NOTRE DETERMINATION A ETRE ENTENDU !



APPEL DES ORGANISATIONS SYNDICALES CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA.

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, en sont les premières victimes. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité.

Surmonter cette crise implique des mesures urgentes d'une autre nature que celles prises par l'Etat et les entreprises, pour être au service de l'emploi et des rémunérations.

C'est pourquoi, les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA) appellent les salariés du privé et du public, les chômeurs et les retraités, à **une journée nationale de mobilisation interprofessionnelle le 29 janvier 2009** : elle donnera lieu dans tout le pays à des grèves et des manifestations.

Elles appellent à agir massivement et interpeller les responsables gouvernementaux, les responsables patronaux et les employeurs pour :

- défendre l'emploi privé et public,
- lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales,
- exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités,
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale,
- des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.

Les organisations syndicales rendront publique le 5 janvier 2009, une déclaration commune développant leurs propositions et revendications.

Paris, le 15 décembre 2008

ARS Attention Danger !

Retrait du projet BACHELOT

Sous couvert d'une modernisation globale du système de santé, d'améliorer l'accès de tous aux soins, de décloisonner l'ambula-toire, l'hôpital, le social et le médico-social, d'améliorer la prise en charge des maladies chroniques, la santé des jeunes et d'une manière générale la coordination du système de santé, le gouver-nement nous entraîne vers une vaste politique de déréglementa-tion de la santé publique, des systèmes de couverture sociale et d'une partie de notre secteur professionnel.

Le titre IV du projet, qui crée les fameuses Agences Régionales de Santé (AS) va bouleverser le secteur social et médico-social. Les agences auront compétence sur : les établissements de l'en-fance inadaptée (CMPP, IME, SESSAD, IMPRO, ITEP, IEM, etc... ; les Centres d'Actions Médico-Sociale précoce ; les éta-blishements et services pour personnes âgées médicalisés (foyers d'accueil médicalisé, maisons d'accueil spécialisées, SSIAD, etc..) ; les centres de ressources, centres d'information et de coordination ou centres prestataires de proximités et établisse-ments expérimentaux qui accueillent des personnes âgées dépen-dantes ou des personnes handicapées ; les établissements ou ser-vices à caractère expérimental ; les CSAPA (prévention en ad-dictologie), CAARUD (prévention drogues), les lits haltes soins santé et les appartements de coordination thérapeutique.

Elles auront aussi compétence sur TOUS les établissements Mé-decine, Chirurgie, Obstétrique.

Elles auront pour mission de définir et de mettre en œuvre la politique régionale de santé qui comprendra l'organisation de l'offre de services de santé et médico-sociaux. Elle devra prendre en compte les dispositions financières fixées par les lois de financement de la Sécurité Sociale auxquelles est rattaché l'ON-DAM médico-social (objectif national de dépenses d'assurances maladie des établissements médico-sociaux).

Le directeur régional arrêtera le schéma d'organisation médico-social déclinant le projet régional de santé. Le programme inter-départemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) sera adapté à la nouvelle architecture de l'ARS. Il dressera les priorités de financement des créations, extensions ou transformations d'établissements ou de services au niveau régional.

Le bénéfice de l'aide sociale ne pourra être accordé ou maintenu pour les usagers que si un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens est signé entre le gestionnaire et l'autorité tarifaire. La tarification sera soumise à un seuil fixé par arrêté.

Dans un contexte de déficit financier des établissements publics au titre de 2008 d'un montant minimum de 800 millions d'euros, le ministre du budget, Eric Woerth a réaffirmé l'objectif du gouvernement de rétablir l'équilibre financier dans les trois années à venir.

La création des ARS (agences régionales de santé) aux mains des-quelles seront concentrés tous les pouvoirs, mais également la mise en concurrence de notre secteur avec le secteur lucratif, par la procédure d'appel à projet et son corollaire, les CPOM, repré-sente un danger véritable sur laquelle pèseront lourdement des objectifs liés à l'économie et au rationnement.

Le gouvernement a déclaré l'urgence sur ce projet de loi, car il veut imposer sa réforme contre vents et marées, et ainsi remettre en cause les fondements républicains de la santé publique du sec-teur social et médico-social et de son organisation, ainsi que les fondements de sa couverture par l'assurance maladie devant le pays.

D'ores et déjà, la résistance s'organise contre ce projet de loi :

- ◆ À l'APHP, l'intersyndicale FO, CGT, SUD, CGC, CFTC, UNSA, exige le retrait du projet et s'oppose au démantèle-ment de l'APHP ;
- ◆ Le Conseil supérieur de la fonction publique, l'ensemble des fédérations syndicales de la santé, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, la Confédération syndicale des mé-decins français ont rejeté le projet de loi ;
- ◆ Les 39 présidents des Comités Consultatifs Médicaux et des 38 hôpitaux de l'APHP, dénoncent « l'étranglement financier pur et simple ». Ils sont formels : « la qualité des soins va en pâtir, de même que l'accès aux soins pour tous ».

Le projet de loi Bachelot est un véritable outil de poursuite du démantèlement du secteur social, médico-social, sanitaire mé-dical. Il permet au gouvernement, dans la droite ligne du plan Juppé de 1995, et pour trouver les 360 milliards d'euros né-cessaires, de s'emparer de la gestion de nos cotisations socia-les, notre salaire différé.

Les Agences Régionales de Santé seront le pivot de la maîtrise des dépenses de santé, et cela aura pour conséquences :

- **La mise en concurrence, du secteur social, médico-social, sanitaire médical, avec le secteur lucratif, entre autre, par l'intermédiaire de la procédure d'appel à projet, et le non-lucratif ne pourra pas l'emporter...**
- **L'étranglement financier des établissements, par la mise en place des CPOM, dans le cadre d'enveloppes financières nationales bloquées avec comme conséquen-ce la fermeture de services entiers de santé ou médico-sociaux,**
- **La poursuite du démantèlement de la Sécurité Sociale de 1945, et de sa gestion paritaire, pourtant seule ga-rante de l'égalité d'accès aux soins et aux services so-ciaux et médico-sociaux sur tout le territoire.**

La FNAS FO et l'UNSP FO en demandent le retrait



N'hésitez pas à consulter le site, vous y trouverez les dernières infos, des communi-qués, et d'autres rubriques utiles.
www.udfo91.com

Résultats Des Elections



- **EPFD à Saulx les Chartreux : Délégation unique**

Collège Ouvriers / Employés : Tit : FO = 2 - CFTC = 2 - CFDT = 0

Suppl : FO = 1 CFTC = 2 - CFDT = 1

- **SEE à Corbeil - Essonnes : Délégués du personnel**

Collège Ouvriers / Employés : Tit : FO = 4 - Suppl : FO = 4

Comité d'entreprise: Tit : FO = 4 - Suppl : FO = 4

- **GTM MATERIEL à Marolles en Hures Poix : Délégation unique**

Collège Ouvriers / Employés : Tit : FO = 1 - CGT = 2 - CFDT = 1

Suppl : FO = 1 - CGT = 2 - CFDT = 1

- **DEB ARMA à Wissous : Délégués du personnel**

Collège Ouvriers / Employés : Tit : FO = 2 - Suppl : FO = 2

Collège Agents de maîtrise-cadres : Tit : FO = 2 - Suppl : FO = 2

- **SOFINCO : CE**

Collège cadres : Tit : FO=2-CFDT=1- CGT=1-SNB=4 - Suppl: FO=2-CFDT=1- CGT=1-SNB=4

Techniciens métiers banque : Tit : FO=4-CFDT=1- CGT=3-SNB=1 - Suppl: FO=3-CFDT=1- CGT=4-SNB=1

DP

Collège unité fonctionnelle:

Cadres: Tit : FO=5-CFDT=2- CGT=2-SNB=6 - Suppl: FO=4-CFDT=3- CGT=2-SNB=6

Techniciens métiers banque : Tit : FO=3-CFDT=1- CGT=2-SNB=0 - Suppl: FO=3-CFDT=1- CGT=2-SNB=0

Collège commerce :

Cadres: Tit : FO=2-CFDT=1- CGT=1-SNB=4 - Suppl: FO=2-CFDT=1- CGT=1-SNB=4

Techniciens métiers banque : Tit : FO=5-CFDT=2- CGT=8-SNB=2 - Suppl: FO=5-CFDT=2- CGT=8-SNB=2

Collège risque :

Techniciens métiers banque : Tit : FO=3-CFDT=0- CGT=1-SNB=1 - Suppl: FO=2-CFDT=1- CGT=1-SNB=1

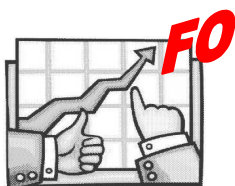
- **CONSEIL GENERAL : Elections paritaires**

Nous obtenons 5 élus dans les instances paritaires à l'issue des élections du 11 décembre :

- 2 élus sur 12 au Comité Technique Paritaire avec 11,78 % des voix

- 1 sur 7 au Comité Hygiène et Sécurité avec 12,62 % des voix

- 2 sur 8 à la CAP catégorie C avec 18,30 % des voix



Création de Syndicats

- * STMI à Gif sur Yvette - Chimie
- * CEA Transports à Sainte Geneviève des Bois - Transports
- * TNT EXPRESS NATIONAL à Fleury-Mérogis - Transports
- * INTERMARCHÉ ADELAUR à Longpont/Orge - FGTA
- * PUBLIDISPATCH à Bondoufle - Transports
- * IMMO MOUSQUETAIRES à Bondoufle - Empl. Cadres



Le syndicaliste FO a été réalisé avec le concours de:

- ♦ J-N LAHOZ Secrétaire Général UD FO 91
- ♦ D. ROUSSEAU Rédacteur en Chef
- ♦ C. CAMELIN Membre du Bureau de l'UD
- ♦ C. LAPLANCHE Secrétaire Action Sociale
- ♦ S. SACILOTTO Secrétaire Administrative

